

Nom et Prénom

Exercice du

≈ MENTION EXPRESSE ≈

TABLEAU DE REPARTITION DES FRAIS MIXTES

NATURE	TOTAL AVANT REINT.	REINT. (%)	MONTANT REINT.	OBSERVATIONS
IMPOTS ET TAXES				
CSG Déductible				
Taxe Foncière				
Loyer et Charges Locatives				
FRAIS LOCAL PROF.				
Entretien, réparations				
Eaux, EDF et GDF				
Chauffage				
Assurances				
Frais de téléphone				
FRAIS DE VEHICULES				
Carburant				
Entretien				
Assurance				
Crédit Bail				
Amortissements				
Partie excédentaire				
Frais financiers				
Divers				
TOTAUX				

Comptabilisation des dépenses mixtes

1) Les charges mixtes (local, véhicule, PTT,...) ont été comptabilisées

- à 100 % en dépenses avec réintégrations ligne 35
- à 100 % avec réintégration par le compte de l'exploitant
- Directement pour le pourcentage professionnel

2) Montant de CSG-RDS réintégrés :

- dans le compte de l'exploitant
- en divers à réintégrer

Le

Signature

ATTESTATION DE CONFORMITE ADHERENT

Je soussigné

Mme, Melle, Mr,

Exerçant la profession de

ATTESTE :

⇒ Que la déclaration de mes revenus non commerciaux a été établie à partir d'une comptabilité respectant les règles édictées par l'Article 99 du Code Général des Impôts et par l'Arrêté Ministériel du 30 Janvier 1978 :

- Tenue d'un livre journal des Recettes Dépenses
- Tenue d'un registre des Immobilisations
- Application de la Nomenclature Comptable

⇒ Que les recettes et les dépenses figurent sur cette déclaration pour

Hors TVA

Toutes Taxes Comprises

⇒ Que cette déclaration a été établie

d'après une comptabilité de trésorerie n'enregistrant que les recettes et les dépenses.

d'après une comptabilité commerciale prenant en compte les créances et les dettes.

⇒ Que j'ai bien informé mes clients de ma qualité d'Adhérent à une Association Agréée

- Par apposition d'une affichette dans mes locaux professionnels
- En faisant figurer " Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté " sur toute correspondance

Fait à _____ Le _____

Signature

ATTESTATION DE CONFORMITE CORRESPONDANT

Je soussigné

- Expert comptable
 Associé de la Société

ATTESTE

⇒ Que la déclaration des revenus non commerciaux de mon (notre) client :

Mme, Melle, Mr

Adresse

Exerçant la profession de

a été établie à partir d'une comptabilité respectant les règles édictées par l'Article 99 Code Général des Impôts et par l'Arrêté Ministériel du 30 Janvier 1978 :

- Tenue d'un livre journal des Recettes Dépenses
- Tenue d'un registre des Immobilisations
- Application de la Nomenclature Comptable

⇒ Que les recettes et les dépenses figurent sur cette déclaration pour leurs montants

Hors TVA Toutes Taxes Comprises

⇒ Que la comptabilité est tenue selon :

(1) la nomenclature prévue par l'Arrêté du 30 Janvier 1978

le plan comptable de la profession de _____ prévu par
(références aux dispositions réglementaires)

retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses engagées.

non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.

le plan comptable 1982 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.

La présente déclaration est délivrée à M _____ pour
Servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à _____ Le _____

Signature

(1) Cocher la case correspondante

Information sur le fichier d'écritures comptables (FEC)

Depuis le 1er janvier 2014, les adhérents qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés sont tenus de fournir à l'administration fiscale, lors d'un contrôle fiscal un fichier électronique des écritures comptables (FEC).

Ce Fichier des Ecritures Comptables ou FEC doit répondre à des normes codifiées à l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales.

La non présentation du FEC ou sa non-conformité aux normes entraine l'application de pénalités d'un montant d'au **moins 5 000 € par année** de non-conformité, outre la possibilité pour l'administration fiscale d'appliquer la procédure de taxation d'office.

Il est donc essentiel pour vous, de vous assurer que vos logiciels qui concourent à la production de vos comptes sont en mesure de produire un FEC conforme aux dispositions légales.

Si vous utilisez déjà un progiciel comptable vous devez impérativement vous assurer auprès de votre éditeur de logiciel que la version que vous utilisez est bien conforme et qu'elle est en mesure de produire un FEC.
A compter de l'exercice en cours, la loi nous oblige à vous demander le justificatif de la conformité de votre fichier FEC.



Pour ce faire, vous devez faire une extraction d'un fichier FEC et de procéder à un test sur le site mis à disposition des contribuables par la DGFIP :

<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/outil-test-des-fichiers-des-ecritures-comptables-fec>

Ce lien vous donnera aussi la marche à suivre ainsi que le détail de l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales décrivant la structure du fichier, ainsi que le numéro de l'assistance téléphonique de la DGFIP dédié à ce contrôle.

L'attestation ainsi obtenue (fichier PDF) devra nous être adressée avec votre déclaration 2035 de l'année 2019.

Si vous ne savez pas comment extraire ce fichier ou si votre application ne possède pas cette option, veuillez contacter votre fournisseur informatique afin d'obtenir les précisions nécessaires pour réaliser ce fichier en vue du test.

Attention, si vous ne nous communiquez pas cette attestation, une mention en sera faite sur le compte rendu de mission (CRM) dont une copie est adressée aux services fiscaux.

Pour nous permettre d'identifier nos adhérents concernés par ce dispositif, nous vous prions de nous adresser par retour le questionnaire joint.

Adhérent N° :

Attention, si vous faites désormais appel au service d'un expert-comptable, vous n'êtes pas concerné par les demandes ci-dessous. Indiquez-nous les coordonnées de votre conseil uniquement :

.....

- Tenue de votre comptabilité au moyen d'un progiciel comptable : OUI - NON (*)

- Si OUI, merci d'indiquer :

• Le nom de ce logiciel et sa version :(Exemple : BNC Express v 7.14)

• Le nom du fournisseur :(Exemple : Trèfle Rouge)

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS JOINDRE L'ATTESTATION DE VALIDATION DE CONFORMITE DE LA STRUCTURE DU FICHIER FEC DE L'EXERCICE 2019 (obtenue via l'outil test de la DGFIP)

(*) Rayer ou supprimer la mention inutile.

TABLEAU DE PASSAGE (OG04)

NOM & PRENOM

		31/12/2021	01/01/2021
➤ Solde comptable des comptes professionnels (*) au			
	Caisse	[]	[]
		+	+
	Banque	[]	[]
		=	=
	TOTAL	[]	[]
		+	
➤ Prélèvements personnels effectués (**)		[]	
⚡ Dépenses privées sur comptes professionnels banque et caisse (**)			+
➤ Apports personnels sur comptes professionnels (***)		+	[]
➤ Versements SCM		[]	
➤ Dépenses SCM		+	[]
➤ Part de capital des emprunts professionnels remboursé en 2021		[]	
⚡ (Mensualités(-) moins intérêts et assurances)			+
➤ Montant des emprunts contractés et reçus en 2021 sur compte professionnel			[]
		+	
➤ Montant des acquisitions d'éléments amortissables HT payé en 2021 par les comptes professionnels		[]	
			+
➤ Montant des cessions d'éléments amortissables encaissé en 2021 sur les comptes professionnels			[]
➤ Pour les adhérents soumis à la TVA :			
TVA payée si la comptabilité est tenue HT		[]	
TVA Déductible sur Immobilisations		[]	
TVA Déductible (case CY 2035B)		[]	
TVA collectée sur Recettes(case CX 2035B)			[]
➤ Frais déduits et non payés	[]	}	
par l'un des comptes professionnels			[]
➤ Frais forfaitaires inclus dans les charges	[]		
		=	=
		[]	[]
		TOTAL A	TOTAL B
Résultat Théorique (Total A - Total B)	(1)	[]	
Dépenses (HT) (2035 A, case BR)	(2)	[]	+
Encaissement Théorique (1) + (2)	(3)	[]	=
Recettes (HT) (2035 A, case AG)	(4)	[]	
Situation à priori (4) - (3)		[]	

Si Encaissement Théorique ≠ Recettes (HT)
veuillez vous justifier

ETAT DE RAPPROCHEMENT 2021

	<i>DECOUVERT</i>	<i>POSITIF</i>
➤ Solde sur relevé bancaire (au 31/12/2021)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	+	
➤ Chèques émis non débités (au 31/12/2021)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	

		+
➤ Chèques non déposés en banque (au 31/12/2021)		<input style="width: 100%;" type="text"/>
	=	=
A	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/> B

SOLDE COMPTABLE NEGATIF : A - B = _____

SOLDE COMPTABLE POSITIF : A - B = _____

- (*) Il s'agit du total des espèces pour la caisse et du total des soldes des comptes professionnels figurant sur le livre journal
- (**) Les prélèvements personnels comprennent notamment les virements faits sur un compte privé, les frais privés payés sur le compte professionnel, les impôts personnels et si vous avez opté pour la déduction forfaitaire kilométrique, les frais de voiture réglés sur ce même compte.

Vous devez aussi y inclure les prélèvements espèces (recettes en espèces non déposées en banque)
- (***) Il s'agit des revenus personnels de toute nature (Allocations familiales, revenus fonciers, salaires, etc...) encaissés par l'un des comptes professionnels.

Vous devez aussi y inclure les apports faits à partir d'un compte privé

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) <i>Oui</i> - (2) <i>Non</i>				
RECETTES				
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Acquisition Intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
	TOTAL	(3)		(4)
<i>Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :</i>				

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.